



Communauté de communes Armagnac Adour
1 lotissement du Bourdalat -32400 RISCLE
Conseil communautaire du 1^{er} juin 2026
N° 2026/054

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 26 mai 2026

Secrétaire de séance :
Béatrice PASIAN

Date d'affichage : 26 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier juin à vingt heures le conseil communautaire convoqué, s'est réuni en séance publique à la Communauté de Communes à Riscle, sous la présidence de Monsieur Stéphane PERSOONS, Président.

Nombre de conseillers en exercice :
Nombre de conseillers présents :
Nombre de pouvoirs :
Nombre de Votants :
Nombre de voix **POUR** :
Nombre de voix **CONTRE** :
Abstentions

45
39
3
42
38
4

Présents : Mesdames et Messieurs, Persoons, Barnadas, Chanut, Duclos, Aragnouet, Bernard, Dagieux, Labrouche, Pasian, Malmoustier, Dufau Philippe, Fauqué, Bourragne, Justrabo-Hoigne, Darzacq, Sarra, Daste, Dufau Valérie, Castets, Descoubet, Lajus, Coomans, Lux, Tachon, Palangue-Maraleigne, Pailhas, Poitreau, Biau, Minot, Faure, Plouvier-Kunz, Périssé, Labenne, Renaudin, Le Nevez, Menvielle, Langlade, Berdoulet, Lamarque.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Cuyala-Provence, Callac, Lartigolle, Ducournau, Gény remplacée par M.Darzacq, Zago, Buffalan.

Pouvoirs de M.Cuyala-Provence à M. Barnadas, de Mme Callac à M. Chanut, de M.Zago à Mme Descoubet.

Objet : Assurances Dommages Ouvrages Réhabilitation Ecole maternelle d'Aignan

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire qu'en raison de la réhabilitation de l'école maternelle d'AIGNAN, une assurance Dommages Ouvrages doit être souscrite pour couvrir les risques liés au chantier.

Une consultation a été effectuée auprès du cabinet SMA BTP qui a remis une offre de cotisations d'un montant de 7.275.10 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident à la majorité (38 Pour, 4 Abstention) d'accepter la proposition du cabinet d'assurance SMA BTP pour un montant de 7.275,10 € et autorisent Monsieur le Président à signer ce projet d'assurance et tout document s'y rapportant.

Acte rendu exécutoire par son envoi
en sous-préfecture le 04 Juin 2026
et sa publication le 04 Juin 2026

Le Président,
Stéphane PERSOONS

